



Annulation reservation d'hotel??

Par **Mercure_old**, le **10/09/2007** à **03:07**

Bonjour,

Elle est déjà venue en France plusieurs fois, cette fois-ci, elle voulait que ses enfants l'accompagnent.

L'ambassade de France de son pays, lui a délivré le visa mais pour les enfants, a exigé de voir la réservation d'hôtel pour 20 jours.

Elle a donc dû payer 844 euros en espèces à un hôtel en France...

L'ambassade de France, malgré ces frais, a refusé de délivrer les visas pour les enfants et lui a demandé de partir seule...

Comment faire confiance après? Pourquoi lui avoir fait dépenser ses sous pour après lui dire NON? Abus de pouvoir...

L'hôtel a été averti qu'elle n'a pas quitté son pays mais dit que cet argent n'est pas remboursable. Pour ne pas tout perdre, elle a demandé de repousser sa réservation à l'année prochaine, vacances de juillet-Août. L'hôtel a demandé qu'elle envoie un fax disant que l'idée venait d'elle...

Elle n'a pas la personne en face d'elle et je ne pense que cela pourra bien se passer. Rien ne dit qu'elle aura le visa l'année prochaine, ni que cette personne à l'hôtel, occupera le même poste, tiendra sa parole...

Dites-moi, c'est assez urgent, comment faire pour récupérer cet argent???

Merci pour vos réponses, pour votre soutien...